



SANTÉ, SANTÉ &
SOLIDARITÉ

APPEL À PROJETS - LA CPAM SOUTIENT LES ASSOCIATIONS - 2026

Dans le cadre de sa politique d'action sanitaire et sociale, la CPAM des Yvelines renouvelle son appel à projets afin de soutenir les associations engagées en faveur de la santé des habitants du département. Une opportunité pour valoriser et accompagner les initiatives locales.

Publié le 09 février 2026

La **CPAM des Yvelines** renouvelle son **appel à projets destiné à soutenir les associations** qui développent des actions en faveur de la santé des Yvelinois.

Cette démarche s'inscrit pleinement dans sa politique d'action sanitaire et sociale, avec l'objectif d'encourager des initiatives locales répondant aux besoins des publics les plus fragiles.

Les projets soutenus peuvent concerner de **nombreux domaines** :

- > aide aux personnes malades,
- > aide aux personnes en situation de handicap,
- > accompagnement vers l'accès aux droits et aux soins,
- > prévention de la désinsertion professionnelle,
- > aide au retour et/ou au maintien à domicile après hospitalisation,
- > soutien aux aidants,
- > santé mentale,
- > santé environnementale.

En 2025, près de **280 000 € de subventions** ont permis d'accompagner **42 associations** œuvrant sur l'ensemble du département. Cette année, un focus particulier est mis sur l'association « Médecin de rue », composée de médecins retraités et d'accueillantes médico-sociales bénévoles, qui proposent à Versailles des consultations gratuites pour des personnes en grande précarité, orientées par des organismes sociaux.

Les associations souhaitant candidater peuvent retrouver toutes les informations pratiques, les conditions d'éligibilité et le dossier de candidature sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr), rubrique Actualités. (

<https://www.ameli.fr/yvelines/assure/actualites/appel-projets-la-cpam-soutient-financierement-les-associations> (<https://www.ameli.fr/yvelines/assure/actualites/appel-projets-la-cpam-soutient-financierement-les-associations>)

)

Les candidatures sont ouvertes du 5 janvier au 15 février 2026, exclusivement via la plateforme «

[Mes démarches numériques](https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/cpam-78-appel-a-projets-2026-de-l-action-sanitaire) (<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/cpam-78-appel-a-projets-2026-de-l-action-sanitaire>)

».

Pour toute question, un contact est disponible :

appelprojets.cpam-yvelines@assurance-maladie.fr

.